

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministères de l'aménagement du  
territoire et de la transition écologique

**Direction des ressources humaines**

**Arrêté du 13 mars 2025**

**portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission  
paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire d'action  
sociale**

NOR : ATDK2507183A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et la ministre de la  
transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 731-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié relatif au régime des pensions des ouvriers  
des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de  
l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration  
centrale du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement  
du territoire ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration  
dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en  
matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans  
la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de  
l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire  
dans la fonction publique, notamment le II de l'article 1er ;

Vu l'accord interministériel du 26 février 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat du 26 janvier 2022 ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1er au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'Etat à la mer ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein de la commission paritaire de pilotage et de suivi,

### **Arrêtent :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants du personnel :

<b>Organisations syndicales</b>	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>FO</b> <b>24,9% des voix</b>	Monsieur François DENEUX	Monsieur Arnaud GEOFFROY Monsieur Jacques DOTU
<b>CGT</b> <b>24,0% des voix</b>	Monsieur Bruno PIEL	Madame Jocelyne PELE Madame Isabelle ROBERT
<b>CFDT</b> <b>18,9% des voix</b>	Monsieur Éric TAVERNIER	Monsieur Lionel ALTHUSER Monsieur Benjamin JACQUES
<b>UNIPF-UNSA</b> <b>18,5% des voix</b>	Monsieur Antoine de PINS	Madame Soizic CHRETIEN Madame Gwenaëlle HIRTZIG
<b>SNCTA-SNPL</b> <b>7,2% des voix</b>	Monsieur Michel COZ ELLEOUE	Monsieur Yohann Le PETITCORPS Monsieur Pierre PEYROT
<b>FSU</b> <b>6,6% des voix</b>	Monsieur Jean-Noël GAUTIER	Madame Amélie BUNEL Madame Véronique CARACO-GIORDANO

## Article 2

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires (représentants de l'employeur) :

La directrice des ressources humaines ;

La cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail - SG/DRH/D ;

Le directeur du centre ministériel de gestion des personnels - SG/DRH/CMGP ;

Le secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France ;

Le directeur des ressources humaines et des moyens de Météo-France ;

Le sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire - SG/DRH/D/PSPP ;

Membres suppléants (représentants de l'employeur) :

L'adjointe à la directrice des ressources humaines, chef du service du pilotage des moyens et des réseaux ressources humaines - SG/DRH/P ;

L'adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail - SG/DRH/D ;

L'adjoint au directeur du centre ministériel de gestion des personnels - SG/DRH/CMGP ;

La directrice des ressources humaines de l'Office Français de la Biodiversité ;

L'adjointe au sous-directeur des politiques sociales, de la prévention et de la protection sociale complémentaire SG/DRH/D/SPP ;

Le chef de projet protection sociale complémentaire, SG/DRH/D ;

Représentants de l'actuaire :

Titulaire : L'associé Président de Premium Consulting

Suppléant : Le directeur santé prévoyance, Premium Consulting

## Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Fait le 13 mars 2025

Pour les ministres et par délégation,  
La directrice des ressources humaines

Anne DEBAR